

PAR COURRIEL

Le 28 mars 2021

À l'attention des parents des élèves de l'école secondaire Ozias-Leduc

Objet : Mesures dans le cadre d'une éclosion de COVID-19 à l'école secondaire Ozias-Leduc

Madame, Monsieur,

Au cours des deux dernières semaines, plusieurs cas de COVID-19 ont été identifiés dans des classes de différents niveaux au sein de l'école secondaire Ozias-Leduc. L'analyse faite par la Direction de santé publique justifie la suspension temporaire des cours en présence à l'école pour tous les élèves et membres du personnel. La suspension est prévue dès le lundi 29 mars 2021. Durant cette période, les cours seront donnés en ligne selon les modalités qui vous seront partagées par la direction de l'école. La date de fin de cette suspension sera évaluée d'ici la fin de la semaine en fonction de l'évolution de la situation d'éclosion de COVID-19 et vous sera communiquée par la direction de l'école.

Afin de pouvoir mieux circonscrire l'étendue de l'éclosion dans l'école et identifier des cas de COVID-19 qui pourraient ne pas présenter de symptômes, nous avons organisé un dépistage massif à l'école même, qui sera offert à un horaire prédéterminé à l'ensemble des élèves et membres du personnel. Il est fortement recommandé que toute personne ayant fréquenté l'école Ozias-Leduc et n'ayant pas été dépistée depuis sa dernière fréquentation se présente au dépistage. À moins d'avoir déjà reçu un avis d'isolement ou des consignes de la santé publique à cet égard, il n'est pas nécessaire que les personnes qui se feront dépister ou leur famille soient isolées en attendant le résultat du dépistage. La direction vous communiquera l'information nécessaire pour savoir quand votre enfant pourra être dépisté. Veuillez s'il vous plaît vous assurer que votre enfant ait sa carte d'assurance maladie lorsqu'il se présente au dépistage. Si celui-ci est âgé de moins de 14 ans et est accompagné par une personne autre que ses parents, vous devrez signer le formulaire de consentement joint à cette communication et le laisser à votre enfant ou son accompagnateur pour qu'il soit remis à l'équipe de dépistage. Pour accélérer le processus, nous vous recommandons de pré-enregistrer votre enfant au dépistage, en suivant les consignes également jointes à cette communication.

Finalement, veuillez noter que seuls les enfants ayant déjà reçu une consigne d'isolement de la part de la santé publique doivent être isolés. Bien qu'un dépistage soit recommandé à tous les enfants et membres du personnel, il n'est pas nécessaire pour les autres enfants d'être isolés. À noter qu'en fonction de l'évolution de l'éclosion, il est possible que vous receviez ultérieurement une consigne d'isolement pour votre enfant.

Merci de votre collaboration.

David-Martin Milot, MD CM, MSc, FRCPC
Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
Direction de santé publique du CISSS de la Montérégie-Centre